



MINISTERE DE L'AGRICULTURE



TUNISIE

GOUVERNEMENT TUNISIEN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**DIRECTION GENERALE DU GENIE RURAL
ET DE L'EXPLOITATION DES EAUX**

PROJET

**AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU POTABLE EN
MILIEU RURAL
(GOUVERNORATS DE BEJA, BIZERTE, KASSERINE ET ZAGHOUAN)**

MARS 2012

Table des matières

1.	LE CONTEXTE	3
2.	STRATEGIE DU PROJET	6
3.	CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET	9
4.	ARRANGEMENT DE GESTION	15
4.1.	COMITE DE PILOTAGE	15
4.2.	Directeur de Projet	16
4.4.	Organigramme du Projet	16
4.5.	Apport de la contrepartie nationale	17
4.6.	Rôle du PNUD	18
5.	CADRE DU SUIVI ET D'ÉVALUATION	18
6.	PLAN DE COMMUNICATION	19
7.	CADRE LEGAL	20
8.	ANALYSE DES RISQUES	20
	ANNEXE I - DESCRIPTION DES ACTIVITES DU COORDONNATEUR DU PROJET	22
	ANNEXE II – ARRANGEMENT DE GESTION, MODALITES FINANCIERE ET ECHEANCIER DE PAIEMENT	23
	ANNEXE III : LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI	24
	ANNEXE IV : DEFINITION DES INDICATEURS RAIN DE COCA COLA	28

LISTE DES ACRONYMES

AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPR	Alimentation en Eau Potable Rurale
CPAP	Country Programme Action Plan
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DDC	Dryland Development Center
DGGREE	Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux
FACE	Funding Authorization and Certificate of Expenditures
GDAP	Groupement de Développement Agricole et Pêche
GIC	Groupement d'Intérêt Collectif
GMS	General Management Services
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
GETF	Global Environment Technology Foundation
LPAC	Local Programme Appraisal Committee
MA	Ministère de l'Agriculture
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAIN	Replenish Africa Initiative
R & D	Recherche et Développement
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SONEDE	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
STEP	Station d'Épuration des Eaux Usées
UNDAF	United Nations Development Aid Framework
WGP-AS	Water Governance Programme – Arab States

Agent d'exécution	Budget Total	Fonds Disponibles (indicate "cash" vs. "in-kind")	Source de fonds (GETF, Your Organization, Bottler, etc.)	Résumé des activités	Localité	Estimation du # bénéficiaires
DGGREE and UNDP	\$600,000		Fondation Coca-Cola Africa /GETF	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de 12 GDAP et répliation de ces activités dans au moins 10 autres zones 3 documents sont produits sur les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau potable dans le milieu rural Au moins 12 systèmes d'exploitation d'eau potable sont réhabilités à travers des actions pilotes. 	Regions of Bizerte, Béja, Kasserine and Zaghuan in Tunisia	11,250 (Basé sur une estimation du nombre de personnes à atteindre dans 12 localités dans le cadre du projet)
		\$600,000	Ministère de l'Agriculture			
		\$115,000	Programme regional de gouvernance de l'eau potable dans les Etats Arabes.			
		\$65,000	PNUD Tunisie			
		\$60,000	Government de la Finlande- Dry land Development Center (PNUD regional)			
TOTAL	1,440,000 US\$					

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PAYS: TUNISIE

DOCUMENT DE PROJET

Titre du Projet

Amélioration de la Gouvernance locale de l'eau potable en milieu rural (GOUVERNORATS DE BEJA, BIZERTE, ZAGHOUAN ET KASSERINE)

Stratégie de Transition des Nations Unies en Tunisie (2011-2012):

Les institutions publiques, le secteur privé et la société civile disposent de nouveaux outils de gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, y compris l'adaptation au changement climatique.

Effets attendus :

(lié à la Stratégie du PNUD pour l'Appui à la Transition Démocratique en Tunisie)

Amélioration de la gouvernance locale pour le développement

Effet attendu du projet :

- La gouvernance de l'eau potable en milieu rural dans 4 gouvernorats est améliorée à travers une participation et un partenariat consolidé dans le processus de prise de décision aux niveaux régional et local.

- L'eau potable est mieux gérée en milieu rural et 1500 familles au moins ont un accès plus facile et un meilleur contrôle de l'Eau avec une implication plus importante des femmes dans la prise de décision qui y est liée.

Produits attendus du projet :

- Les capacités des acteurs locaux/régionaux sont renforcées à travers des mécanismes régionaux et locaux permettant leur participation à la planification et la mise en œuvre des stratégies et des programmes liés à la gestion de l'eau potable.

- Le cadre institutionnel de gestion de l'eau potable en milieu rural est renforcé

- Les bonnes pratiques sont documentées, largement diffusées et leur répliation dans d'autres sites est encouragée

Partenaire d'Exécution :	Ministère de l'Agriculture, Tunisie
Parties Responsables :	Ministère de l'Agriculture, Tunisie & Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Tunisie

Breve description

Le projet consiste à appuyer le gouvernement de la Tunisie dans la réalisation de l'objectif 7 du Millénaire: Assurer un environnement durable et précisément la cible 7.C de l'OMD 7: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base. Le projet sera accès sur l'eau potable en milieu rural. Le projet va encourager et consolider la participation et le partenariat dans le processus de décision aux niveaux régional et local pour une meilleure gouvernance de l'eau potable en milieu rural. Il va opérationnaliser les mécanismes aux niveaux régional et local pour permettre la participation des populations (hommes, femmes et jeunes), de la société civile et du secteur privé dans la planification et la mise en œuvre de l'exploitation et de la gestion projets d'eau potable. Les acquis du projet et les bonnes pratiques seront documentés, diffusés et leur répliation dans d'autres régions et dans d'autres pays similaires sera encouragée dans le cadre du projet régional 'Gouvernance de l'eau dans les pays Arabes'. Le projet sera réalisé en collaboration avec les acteurs et partenaires nationaux, régionaux et locaux et suivant une approche participative, pluridisciplinaires et multi-acteurs.

<p>Durée du programme: 36 mois</p> <p>Période du Programme: 2012 - 2015</p> <p>Key Result Area (Strategic Plan): 4.4. Expanding access to environmental and energyservices for the poor</p> <p>Atlas Award ID: 00060762__</p> <p>Start date: _Mars / 2012__</p> <p>End Date Février/ 2015</p> <p>LPAC Meeting Date 13 December 2010</p> <p>Management Arrangements: NEX__</p>	<p>Budget du projet pour 2012-2015: 1 440 000 U.S.\$</p> <p>Total ressources budgétisées: 1 362 861 U.S. \$</p> <p>Total frais de gestion: 77 139US\$</p> <p>Total des ressources allouées par donateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - WGP-AS 115, 000 U.S. \$ - UNDP Tunisia: 65000 U.S.\$ - DDC: 56,075 U.S. \$ <ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion 7% 3 925 U.S. \$ - Other (Coca-Cola) 560 750 U.S.\$ <ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion 7% 39 252 U.S.\$ - Gouvernement: U.S. \$ 566 038 <ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion6%: 33 962 U.S. \$
---	--

Approuvé par **S.E Monsieur Mohamed Ben Salem**, Ministre de l'Agriculture, Tunisie-----
Date-----

Approuvé par **Dr. Mohammed Belhocine** Le Représentant Résident du PNUD-Tunisie-----
Date -----

1. LE CONTEXTE

Le PNUD Tunisie et la Fondation Coca-Cola (à travers l'organisation GETF) envisagent d'apporter leur appui au Ministère de l'Agriculture, en particulier la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux pour l'amélioration de la gestion de l'eau potable en milieu rural et pour faciliter l'accès à l'eau aux populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes. Le projet répond à l'Objectif du Millénaire pour le Développement N° 7 : Assurer un Développement Durable et précisément la composante eau potable dans la cible **7.C Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et a un système d'assainissement de base.**

Le projet sera réalisé en association avec les acteurs et partenaires nationaux, régionaux et locaux dans les gouvernorats sélectionnés, en consortium avec le gouvernement, pour des activités pilotes à savoir Bizerte, Béja, Kasserine et Zaghuan. Le projet interviendra, quand il sera possible, selon une approche participative, pluridisciplinaires, multi-acteurs et partenariale et ce conformément aux priorités de la Tunisie en matière de solidarité sociale, de développement régional et rural et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

1.1. Analyse de la situation actuelle

Le secteur de l'eau en Tunisie a toujours revêtu un aspect stratégique chez le décideur, le planificateur et les usagers. La Tunisie est considérée par plusieurs instances internationales comme l'un des pays les plus avancés en matière de gestion des ressources en eau dans des conditions d'aridité, de pénurie en eau (quantité et salinité) ou d'événements extrêmes tels que les crues, les inondations ou les sécheresses.

D'importants programmes de mobilisation des eaux et de leur allocation aux différents secteurs socio-économiques ont été réalisés par la Tunisie.

Les ressources en eau peuvent être résumées en eaux conventionnelles et eaux non conventionnelles comme suit :

* Les ressources en eau conventionnelles s'élèvent à 4700 Mm³ par an et sont réparties entre eau de surface et eau souterraine comme le montre le tableau 1 ci-après.

<i>Eau de Surface</i>		2700 Mm ³
<i>Eau souterraine</i>	<i>Eau souterraine en dessous de 50m</i>	750 Mm ³ (37%)
	Eau souterraine profonde renouvelables	650 Mm ³ (33%)
	Eau souterraine profonde non renouvelables	600 Mm ³ (30%)
TOTAL		4700 Million m ³ (Mm ³)

Quant aux ressources en eaux non conventionnelles, l'expérience tunisienne a commencé en 1983 avec la mise en place de la station de dessalement des eaux saumâtres dans l'île de Kerkennah dont la capacité de production journalière est de 3300 m3. Ainsi, suite à la maîtrise de cette technologie et la volonté de l'Etat quant à sa dissémination à grande échelle pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable, la capacité totale de production s'est accrue pour atteindre environ 120 000 m3/j actuellement dont 60% est produit par la SONEDE (stations de Kerkennah, Gabès, Zarsis et Djerba) et environ 40% par le secteur privé.

Le volume des eaux usées traitées s'élève à 230 Mm3 en 2009 par le biais de 106 Stations de Traitement des Eaux et d'Épuration (STEP). Environ 20 mille Mm3 sont utilisés pour l'irrigation et de 60 mille à 200 mille m3 par ansont utilisés pour la recharge des nappes souterraines.

1.2. Etat de l'allocation des ressources en eau entre les secteurs

Les ressources en eau sont exploitées à concurrence de 80% en moyenne pour l'Irrigation de 400.000 ha environ, 14% pour l'Eau Potable, 5% pour l'Industrie et 1% pour le Tourisme.

1.3. Contexte du Secteur de l'Accès à l'Eau Potable en milieu Rural

1.3.1 Généralités

L'Alimentation en Eau Potable (AEP) occupe une place de choix dans les Plans de Développement Economique du pays. En effet, le taux de desserte en eau potable a atteint 100% en milieu urbain et 93,5 % en milieu rural à la fin de l'année 2010¹, et ce, grâce aux différents programmes de la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DGGREE) et de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE),.

Ce taux de desserte en eau potable en milieu rural sera porté à 97%² en 2014 (objectif du XIIème Plan 2010-2014). L'investissement à mobiliser pour atteindre ce dernier objectif est d'environ 180 millions DT pour la desserte d'environ 218 milles habitants.

Compte tenu de la dispersion de la population dans l'espace, la desserte de la population en milieu rural était assurée au départ par des points d'eau collectifs à savoir des bornes fontaines et des potences. Ainsi, l'approvisionnement en eau des ménages se faisait moyennant des bidons ou des citernes tractées sur des distances ne dépassant pas les 3 km (équivalent à une heure de marche) ramenées depuis l'année 2000 à 500 m environ (densification de bornes fontaines). Mais vu l'évolution du niveau de vie dans les zones rurales, les habitants commencent à chercher de plus en plus de confort et le mode de desserte par branchement individuel qui caractérise l'intervention de la SONEDE a commencé à gagner du terrain surtout dans les zones rurales antérieurement desservies collectivement et sa mise en œuvre se fait dans le cadre d'une approche cohérente intégrant tous les aspects technique, institutionnel, économique et financier. En outre, à partir de l'année 2007, tous les projets nouveaux et de réhabilitation sont conçus sur la base de la desserte individuelle.

La gestion des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural est assurée soit par la SONEDE pour son propre réseau, soit par des associations d'usagers dénommées Groupement de Développement Agricole (GDAP) pour les systèmes AEPR réalisés par les services du Génie Rural. Le nombre de GDAP avoisine 1400 groupements à la fin de l'année 2009. Ces groupements s'occupent, entre autres, de la gestion des systèmes AEPR (vente d'eau, entretien et maintenance des systèmes, etc..). Ils bénéficient de l'appui constant de l'Etat qui a mis en place une stratégie nationale de promotion des associations depuis 1992 afin de développer leurs capacités dans les domaines technique, financier et organisationnel.

La consommation spécifique moyenne en eau potable rurale est de 48 l/j/hab utilisée pour les besoins domestiques, l'abreuvement du cheptel et l'irrigation d'appoint dans le cas de sécheresse. Elle varie entre 30 l/j/hab et 60 l/j/hab, sachant que la moyenne nationale, tout milieu confondu, est de 86 l/j/hab en 2009³.

1.3.2 Problématique du secteur de l'Alimentation en eau potable rurale

a. Contraintes techniques

Les principales contraintes qui entravent le développement du secteur de l'eau potable rurale résident essentiellement dans :

¹ Source: Etude "National Needs Assessment and Delineate UNDP Interventions in Tunisia" - WGP-AS 2009

² Source: XII Plan de développement économique et social de la Tunisie (2010-2014)

³ Source: DGGREE –Ministère de l'Agriculture

- L'inexistence des ressources en eau pérennes locales surtout dans la région Nord du pays. En effet, la région est dominée par des formations géologiques appelées « flysch numidien » qualifiées comme de mauvais réservoirs souterrains. Les ressources en eau de surface et les émergences de sources sont abondantes en périodes hivernales, mais tarissent le plus souvent en périodes estivales.
- La salinité élevée de l'eau des nappes souterraines dans certains gouvernorats du centre du pays limite son utilisation pour l'AEP en l'absence de traitement.
- La dispersion élevée des habitants et les contraintes d'accès aux sites montagneux limitent la réalisation des projets à des coûts raisonnables.

b. Gestion des systèmes d'alimentation en eau potable rurale

La gestion des systèmes AEP en milieu rural est jugée satisfaisante pour 20% des GDAP, moyenne pour 55% des GDAP et faible pour le reste des GDAP qui souffrent encore de quelques insuffisances de gestion.

Malgré, les programmes spécifiques d'assistance technique et de formation qui ont été mis en place par l'Administration au profit des GDAP en vue de perfectionner leurs connaissances dans le domaine de la gestion, plusieurs problèmes persistent encore et entravent le développement de certains GDAP. On cite à titre indicatif :

- Le faible niveau d'instruction des membres du Conseil d'Administration qui sont bénévoles.
- La complexité des projets avec les extensions successives et le développement des Branchements Individuels.
- La prolifération des branchements individuels illicites.
- L'appui sur des interventions gratuites de l'Administration.
- Le quasi absence de l'entretien préventif des infrastructures et équipements.
- Le faible taux de couverture des frais d'exploitation et d'entretien.
- La non implication de la femme responsable de la corvée de l'eau dans la gestion des systèmes AEP.
- Le tarif de l'eau relativement élevé, entre 0.5 DT et 1.250 DT avec un tarif moyen de 0.6DT par comparaison au tarif pratiqué par la SONEDE pour la tranche sociale de 0.174 DT.

Pour pallier ces insuffisances, une réflexion stratégique sur la pérennisation des systèmes AEP a eu lieu en Mars 2009 et a permis de mettre en place un cadre logique d'intervention s'articulant autour des principaux axes suivants : i) revue du cadre institutionnel de la gestion des systèmes AEP en milieu rural ; ii) adaptation des textes réglementaires et juridiques régissant la gestion des systèmes d'AEP en milieu rural ; iii) développement de la fonction régaliennne de contrôle par l'Administration ; iv) professionnalisation de la gestion des systèmes AEP rurale avec intégration accrue du secteur privé.

1.4. Aspects institutionnels et organisations de l'AEPR

Les principaux opérateurs qui interviennent pour l'alimentation en Eau Potable en milieu Rural (AEPR) sont:

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE): Elle intervient en milieu urbain ainsi qu'en milieu rural regroupé et limitrophe à son réseau de distribution selon la même approche appliquée en milieu urbain. Grâce à ses districts régionaux, la SONEDE assure par ses propres moyens la réalisation des études, le suivi des travaux qui sont confiés à des entreprises privées ainsi que l'encadrement, la formation et le perfectionnement des GDAPs.

La Direction Générale du Génie Rural et de l'exploitation des Eaux (DGGREE) : Elle intervient en milieu rural dispersé grâce aux Arrondissements de Génie Rural dans les CRDA (24 Arrondissements, soit un par CRDA). La DGGREE s'occupe de la définition des orientations stratégiques dans le domaine de l'AEPR, la planification des projets, et l'assistance technique aux Arrondissements de Génie Rural pour améliorer la qualité des études et des travaux ainsi que la formation, l'encadrement et l'accompagnement des GDAPs.

La planification des projets d'AEPR se fait en étroite collaboration entre la DGGREE et la SONEDE en concertation avec les services régionaux. Cette planification se fait à trois niveaux :

- La planification à long terme moyennant la mise en place des Plans Directeurs Régionaux d'AEPR au niveau de chaque gouvernorat.
- La planification à moyen terme dans le cadre des Plans de Développement Quinquennaux.
- La planification à court terme dans le cadre de la préparation des budgets annuels.

Les CRDA

La réalisation des études, le suivi direct des travaux l'encadrement, la formation et le perfectionnement des GDAPs sont assurés par les services de l'Arrondissement de Génie Rural dans chaque CRDA comme suit :

- Le service des études d'AEPR qui a pour rôle la réalisation et la supervision des études sous-traitées à des bureaux d'études privés, et qui intègrent la participation des bénéficiaires dans toutes les phases de l'étude.
- Le service des travaux AEPR s'occupe de la supervision des travaux réalisés par des entreprises privées. Le contrôle des travaux est assuré par des techniciens préalablement formés en la matière. Mais, compte tenu des moyens humains et matériels très limités au niveau des CRDA, certains d'entre eux ont commencé à sous-traiter cette tâche à des bureaux d'études privés.
- Le service d'encadrement, de formation et de perfectionnement des GDAP s'occupe du suivi et de l'assistance technique des GDAP dans les domaines technique, financier et social, et ce, dans le cadre d'une stratégie de promotion des GDAP mise en place à l'échelle nationale depuis 1992.

Le Ministère de l'Intérieur: représenté par les gouverneurs au niveau des régions qui assurent, en tre autres, la mise en œuvre de la politique nationale de développement au sein de ces régions. Le gouverneur préside également la Commission consultative régionale des Organismes Professionnels dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche et qui est chargée du suivi des activités des organismes professionnels et d'émettre un avis au sujet des programmes et opérations relatives à la conservation des ressources naturelles.

Le Ministère de la Santé Publique : Il est responsable du contrôle permanent de la qualité de l'eau distribuée tant en milieu rural qu'en milieu urbain ainsi que de l'encadrement et de l'éducation sanitaire des usagers.

Les Groupements de Développement Agricole et de Pêche

Les Groupements de Développement Agricole (GDAPs) sont créés sur demande de la majorité des propriétaires, exploitants agricoles et pêcheurs concernés. Leur création se fait par arrêté du gouverneur de la région. Chaque GDAP est doté d'un Conseil d'Administration formé de 3 ou 6 membres dont un président élu par les bénéficiaires pour une période de 3 ans. En vertu du décret 2004-24, leurs attributions sont élargies pour toucher d'autres activités ayant trait à la protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation, l'aménagement de l'espace rural, l'encadrement et la formation, etc..

2. STRATEGIE DU PROJET

2.1 Approche technique et stratégie clés :

L'intervention du projet sera transversale et intersectorielle afin d'assurer l'implication de divers acteurs et parties prenantes clés, et ce dès la conception du projet. Ainsi, le projet va chercher à promouvoir et à soutenir les réalisations via l'appropriation des acteurs locaux des différentes interventions.

Par conséquent, le projet apportera un appui aux programmes eau potable en milieu rural de la DGGREE. Il renforcera les capacités du personnel des différents acteurs impliqués en matière d'approche de gestion accès sur les résultats et l'approche axée sur les droits humains et d'intégration de la dimension genre dans les programmes de la DGGREE au niveau national et régional.

Les produits du projet et l'approche adoptée ainsi que les activités sont décrits ci après dans le cadre logique des résultats et des ressources.

Un bureau d'études a été recruté pour élaborer une étude et suggérer une liste de projets à réhabiliter dans les 4 gouvernorats en question. Cette étude sera la base d'une cartographie pour les GDAPs. D'après les résultats préliminaires, 12 systèmes AEP vont être réhabilités, tenant en compte des critères tels que : priorités locale et régionale, performance du GDAP, maximum de bénéficiaires avec un minimum de coût par bénéficiaire.

L'accent sera mis sur les systèmes existants mais non fonctionnels. Les activités incluront la réparation des conduites cassées, extension des branchements, etc.. Quelques ménages vont recevoir les branchements individuels.

Pour la borne-fontaine, les normes appliquées sont de 20l par personne et par jour. Par contre pour le BI le standard est de 60l par personne et par jour. En outre, la plus part des BF sont généralement exploitées par une personne qui reçoit 20% de commission et le reste des revenus, 80%, est versé dans le compte du GDAP.

Un short list va être fait pour en choisir ceux qui sont les appropriés par région et qui permettent de réaliser un impact significatif avec un coût raisonnable. Approximativement, 12 GDAP vont être appuyés et formés par le projet. Ils vont être en charge, à postériori, de la gestion des systèmes AEP pour chaque communauté, y compris la collecte des fonds pour le service de l'accès à l'eau, faire la maintenance et la réparation etc...

Les tarifs de l'eau sont fixés pour chaque GDAP selon le coût d'investissement et de fonctionnement du système d'AEP et chaque GDAP prépare respectivement un budget pour la maintenance du système de l'eau et la gestion des opérations.

Les CRDA vont jouer un rôle de supervision et de suivi des opérations des GDAPs et leur fourniront un appui technique.

Le projet vient compléter des efforts nationaux en collaboration avec d'autres donateurs et acteurs de développement. A cet effet, le PNUD et la DGGREE coordonneront les actions du projet avec elles d'autres acteurs de développement et ce notamment les études et analyses dans le cadre du projet en cours «stratégie nationale de pérennisation des systèmes AEP en milieu rural et des systèmes d'irrigation ».

Le projet a été conçu suite à une étroite collaboration et concertation avec la DGGREE. Il s'inscrit dans la stratégie nationale du Gouvernement Tunisien en matière d'alimentation en eau potable en milieu rural, mais prend aussi en considération les interventions prioritaires du plan stratégique 2008-2011 :

- En effet le projet contribue à la réalisation de la stratégie des NU pour la transition en Tunisie et la stratégie du PNUD Tunisie d'appui à la transition. Principalement le produit 2.1 « *Les partenaires publics et privés ont des capacités améliorées en matière de gestion intégrée des ressources en eau* », qui vise à améliorer la gouvernance locale pour le développement et consolider la participation et le partenariat avec les acteurs locaux dans le processus de prise de décisions aux niveaux local et régional pour une meilleure cohésion sociale.
- En outre, le résultat principal ou effet attendu du projet est parvenir à un « accès équitable à l'eau potable en milieu rural dans 4 gouvernorats via une participation et un partenariat consolidé dans le processus de décision aux niveaux régional et local pour permettre la participation des populations (hommes, femmes et jeunes), de la société civile et du secteur privé dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'alimentation en eau potable en milieu rural ».

2.2 Objectif du projet :

De 2012 à 2015, le projet vise à améliorer les services socio-économiques et environnementaux liés à l'accès à l'eau potable dans les gouvernorats de Bizerte, Beja, Kasserine et Zaghuan.



2.3 Les produits du projet :

Produit 1 : *L'eau potable est mieux gérée en milieu rural et 1500 familles⁴ au moins ont un accès plus facile⁵ et une meilleure gestion de l'Eau avec une implication plus importante des femmes dans la prise de décision qui y est liée.*

NB : Les projets à réhabiliter vont être choisis en commun accord entre la DGGREE et les acteurs locaux.

- **Produit 1.1.** Les organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural, dans les régions de Zaghouan, Bizerte, Kasserine et Béja, sont étudiées et analysées sur le plan socioéconomique selon une perspective genre
- **Produit 1.2.** Les capacités des organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural sont renforcées avec sensibilisation à l'importance de l'intégration de la dimension genre dans leur organisation et fonctionnement
- **Produit 1.3.** Un système de gestion de l'eau potable en milieu rural qui assure la durabilité est mis en place dans les trois prochaines années.
- **Produit 1.4.** Le cadre institutionnel de gestion de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats du projet est renforcé

Produit 2. *Mécanismes aux niveaux, régional et local pour permettre la participation des populations (hommes, femmes et jeunes), de la société civile et du secteur privé dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'eau potable en milieu rural sont renforcés*

- **Produit 2.1** Les systèmes d'approvisionnement et d'utilisation de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats⁶ ciblés par le projet sont analysés améliorés et l'accès à l'eau est facilité pour les bénéficiaires et notamment pour les femmes.

Produit 3: *Le projet est géré de manière participative et les bonnes pratiques sont documentées, largement diffusées et leur réplication dans d'autres sites est encouragée*

- **Produit 3.1.** Les bonnes pratiques de gestion de l'eau potable en milieu rural sont vulgarisées et leur réplication sur d'autres sites facilitée.
- **Produit 3.2.** La gestion et Suivi du projet seront réalisés
- **Produit 3.3.** L'expérience est évaluée et documentée et un rapport de continuation du projet (durabilité) est préparé

⁴ L'étude réalisée par BICHE (Bureau d'Ingénieurs Conseils en Hydraulique et Environnement) intitulé « Amélioration de la gestion d'eau potable en milieu rural : étude de cas dans les gouvernorats de Béja, Bizerte, Kasserine et Zaghouan : sélection des GDA performants et présentation des SAEP à réhabiliter » entrepris d'identifier les systèmes d'AEP à réhabiliter dans les gouvernorats concernés et de quantifier pour chaque système et gouvernorat, la population et/ou les familles qui bénéficieront du projet en question.

⁵ En termes de proximité géographique et qualité de service.

⁶ Le choix des gouvernorats ainsi que les GDAs sélectionnés (au nombre total de 40) et les critères de sélection sont fournis par l'étude BICHE réalisée durant la phase préparatoire.

3. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le cadre des résultats du programme Pays (CPAP):

Les politiques et programmes visant la prévention et la réduction des vulnérabilités et des disparités sont renforcées.

Indicateurs d'effet tel qu'énoncé dans le cadre des résultats du programme Pays (CPAP), y compris la baseline et les cibles :

Indicateurs :

Effet CPAP : Les politiques et programmes visant la prévention et la réduction des vulnérabilités et des disparités renforcés.

Applicable Key Result Area: Key result area 4.4. Expanding access to environmental and energy services for the poor

Stratégie de partenariat :

Le projet apportera un appui aux programmes mis en œuvre par la DGGREE et surtout ceux qui concernent l'eau potable en milieu rural. Le projet veillera à impliquer dans sa mise en œuvre des divers programmes les parties prenantes clefs. Le PNUD de son côté veillera à fournir un appui stratégique et technique à la DGGREE pour atteindre les résultats attendus, et ce à travers la mobilisation de l'expertise du PNUD et en renforçant l'expertise nationale.

Project title and ID (ATLAS Award ID): « Amélioration de la Gouvernance locale de l'eau potable en milieu rural (GOUVERNORATS DE BEJA, BIZERTE, ZAGHOUAN ET KASSERINE)» 00076647
(Award ID : 00060762)

Produits	Activités	Responsable	Ressources
Effet du projet : La gouvernance de l'eau potable en milieu rural dans 4 gouvernorats est améliorée à travers une participation et un partenariat consolidé dans le processus de décision aux niveaux régional et local			
Produit1 : L'eau potable est mieux gérée en milieu rural et 1500 familles au moins ont un accès plus facile et un meilleure gestion de l'Eau avec une implication plus importante des femmes dans la prise de décision qui y est liée.			
<p>Produit 1.1. Les organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural sont étudiées et analysées sur le plan socioéconomique selon une perspective genre</p> <p>Baseline : Un diagnostic de la situation est réalisé au début du projet. Des rapports d'évaluation des GDAPs sont réalisés par le Ministère.</p> <p>Indicators : nombre de GDAPs étudiés ; production d'un rapport/document de synthèse sur les bonnes pratiques de gestion de l'eau potable en milieu rural</p> <p>Cible : 40 GDAP étudiés (cible de l'étude de BIICHE) : 20 GDAPs performants et 20 GDAPs à remettre en état.</p>	<p>Activity result : Meilleure connaissance des modes de gestion de l'eau potable en milieu rural</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.1.1 : Réaliser des analyses participatives selon une perspective genre d'un échantillon d'organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural dans les gouvernorats de Béja, Bizerte, Kasserine et Zaghuan. - Action 1.1.2 : Préparer un programme pour répliquer les meilleures pratiques dans d'autres sites et pour renforcer les capacités des organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural 	<i>DGGREE</i>	<p>Expertise nationale Logistique</p> <p>3,000 US\$**</p> <p>** Etude en cours, réalisée par le Bureau BICHE pour la phase préparatoire du projet.</p>
<p>Produit 1.2. Les capacités des organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural sont renforcées</p>	<p>Activity result : Les comités directeurs des organisations de base dans les sites du projet sont formés et encadrés.</p>	<i>DGGREE</i>	<p>Expertise nationale Logistique</p>

<p>avec sensibilisation à l'importance de l'intégration de la dimension genre dans leur organisation et fonctionnement</p> <p>Baseline : des études d'autres GDAPs en Tunisie sont réalisées</p> <p>Indicators : nombre de GDAPs formés, liste des ateliers de formation et voyages d'étude organisés</p> <p>Cible : minimum 20 GDAP formés Au moins 40 membres de GDAP formés dans le cadre du projet (à raison de 2 par GDAP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 1.2.1 :Des ateliers de formation sont organisés au profit des membres des comités directeurs des organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural ciblées dans les 4 gouvernorats ainsi que des visites de suivi et d'encadrement. - Action 1.2.2 Des ateliers de formation sont organisés au profit des structures d'encadrement des organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats. - Action 1.2.3 Au moins un voyage d'étude pour voir des expériences réussites dans d'autres sites en Tunisie est organisé au profit des membres des comités directeurs des organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural et aussi des structures d'encadrement. 		<p>transport</p> <p>49 861 US\$</p>
<p>Produit 1.3. Un système de gestion de l'eau potable en milieu rural qui assure la durabilité est mis en place.</p> <p>Baseline : des études sont réalisées par le Ministère et la GTZ, évaluation des stratégies pérennisation ; système d'évaluation des GDAPs par la DGGR</p> <p>Indicators : nombre d'associations ayant adopté en trois ans les modèles de gestion;</p> <p>Cible : au moins 3 GDAP appliquent le modèle de gestion communautaire de l'eau potable</p>	<p>Activity result : Mise en place de modèles de gestion communautaire de l'eau potable en milieu rural intégrant le genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.3.1 Identification d'une manière participative et en se basant sur des expériences locales et pilotes de modèles de gestion de l'eau potable en milieu rural en intégrant le genre - Action 1.3.2 Appuyer les organisations de base de gestion de l'eau potable en milieu rural à mettre en œuvre ces modèles - Action 1.3.3 Suivi de la mise en œuvre de ces modèles 	<p>DGGREE</p>	<p>Expertise nationale Logistique</p> <p>40,000 US\$</p>
<p>Produit 1.4. Le cadre institutionnel de gestion de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats du projet est renforcé</p> <p>Baseline : Les études de la phase préparatoire de l'actuel projet ainsi que des études d'autres projets : AFD, GTZ et autres</p> <p>Indicators: programme de renforcement défini et appliqué ; liste des ateliers de formation, voyages d'étude et interventions réalisés ; Nb de personnes formées sur les aspects financiers, administratifs et technique de tenu</p>	<p>Activity result : Le cadre institutionnel de gestion de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats du projet est renforcé;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.4.1 Un programme de renforcement des capacités et d'accompagnement des structures gouvernementales et non gouvernementales de gestion de l'eau potable en milieu rural est préparé. - Action 1.4.2 Un programme de renforcement des capacités et d'accompagnement des structures gouvernementales et non gouvernementales de gestion de l'eau potable en milieu rural est mis en œuvre: atelier de formation, voyage d'étude, encadrement ponctuel spécifique 	<p>DGGREE</p>	<p>Expertise nationale Logistique Transport</p> <p>40,000 US\$</p>

<p>d'un GDAP</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 4 GDAP (à raison d'un GDAP par gouvernorat) tiennent leur assemblée générale à temps au bout de la 3eme année - Au moins 4 GDAP (à raison d'un GDAP par gouvernorat) tiennent une comptabilité régulière au bout de la 3eme année. - Au moins une ONG impliquée dans le processus d'encadrement des GDAPs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Action 1.4.3. Un programme est mis en œuvre pour intégrer les ONGs dans l'encadrement des GDAP pour une meilleure gestion de l'eau potable en milieu rural 		
<p>Produit 2. Mécanismes aux niveaux régional et local pour permettre la participation des populations (hommes, femmes et jeunes), de la société civile et du secteur privé dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'eau potable en milieu rural sont renforcées</p>			
<p>Produit 2.1 Les systèmes d'approvisionnement et d'utilisation de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats ciblés par le projet sont analysés, améliorés et l'accès à l'eau est facilité pour les bénéficiaires et notamment pour les femmes.</p> <p>Baseline :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport du bureau d'étude BICHE (phase préparatoire du projet) - Des études sont réalisées dans la phase préparatoire du projet <p>Indicators :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des études sont réalisées; leurs conclusions sont documentées et diffusées ; - Nombre de projets réhabilités - Nombre de famille pour lesquelles l'accès à l'eau potable est facilité <p>Cible : 20 systèmes d'AEP seront réhabilités</p>	<p>Activity result : Les systèmes d'approvisionnement et d'utilisation de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats ciblés par le projet sont identifiés et améliorés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 2.1.1 Réaliser des diagnostics participatifs basés sur l'intégration du genre pour analyser les systèmes d'approvisionnement et d'utilisation de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats ciblés par le projet - Action 2.1.2 Des microprojets de remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans des sites pilotes dans les quatre gouvernorats du projet sont préparés et validés. - Action 2.1.3. Les microprojets de remise en état des SAEP sont mis en œuvre pour améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau potable dans des sites pilotes dans les quatre gouvernorats du projet. 	<p>DGREE</p>	<p>Expertise nationale Equipement Logistique</p> <p>1, 000,000 US\$</p>
<p>Produit 3 : Le projet est géré de manière participative et les bonnes pratiques sont documentées, largement diffusées et leur répliation dans d'autres sites est encouragée</p>			
<p>Produit 3.1. Les bonnes pratiques de gestion de l'eau potable en milieu rural sont vulgarisées et leur répliation</p>	<p>Activity result : Les acteurs prennent connaissance des bonnes pratiques</p>		<p>Transport Edition/Publication</p>

<p>sur d'autres sites facilitée.</p> <p>Baseline : Différents documents sont diffusés par les programmes de réhabilitation du MA ; Stratégie AEP</p> <p>Indicators : -liste des supports et documents diffusés ; échelle de diffusion (locale, régionale, nationale), acteurs visés, liste des visites et ateliers organisés.</p> <p>Target - Nombre de microprojets en préparation ; - liste des partenariats créés ou en phase d'être créés</p>	<p>et ces dernières sont répliquées dans d'autres sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 3.1.1 Diffuser les documents des bonnes pratiques - Action 3.1.2 Organiser des visites d'échanges - Action 3.1.3 Organiser et participer aux ateliers et séminaires pour diffuser les acquis - Action 3.1.4 Documenter et diffuser les bonnes pratiques et les problèmes liés à l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau potable en milieu rural dans les 4 gouvernorats ciblés par le projet - Action 3.1.5 Des partenariats sont développés avec d'autres agences de développement et d'autres fonds pour répliquer les bonnes pratiques sur d'autres sites - Action 3.1.6 Des microprojets sont préparés et soumis pour financement 		<p>Logistique</p> <p>110,000 US\$</p>
<p>Produit 3.2. La gestion et suivi du projet seront réalisés</p> <p>Baseline : Document du projet</p> <p>Indicators : Comité de pilotage constitué de divers acteurs Au moins 2 réunions du comité de pilotage par an. Les rapports des évaluations</p>	<p>Activity Result : Un programme de suivi-évaluation est mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 3.3.1 recrutement d'un coordinateur de projet - Action 3.3.2 Organisation des réunions des comités de pilotage, - Action 3.3.3 Visite des responsables (PNUD, MARHP, etc.) aux sites du projet - Action 3.3.4 Une évaluation mi-parcours est réalisée - Action 3.3.5 Une évaluation finale est réalisée 	<p>PNUD-DGREE</p>	<p>Expertise nationale Personnel Transport logistique</p> <p>110,000US\$</p>
<p>Produit 3.3. L'expérience est évaluée et documentée et un rapport de continuation du projet (durabilité) est préparé</p> <p>Baseline : Stratégie AEP</p> <p>Indicators : rapport préparé</p>	<p>Activity Result 1 : Un programme de durabilité du projet est proposé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 3.4.1 Des documents du projet sont préparés et largement diffusés 	<p>DGREE</p>	<p>10,000 US\$</p>
<p>TOTAL</p>			<p>1 362 861</p>

3.1 Budget pour la première année du projet :

Le budget annuel estimé du projet pour la première année est d'environ \$427,325. Les activités détaillées pour la première année de la mise en œuvre du projet (2012) sont présentés ci-après dans le tableau suivant :

ACTION	COUT EN USD	SOURCE DE CONTRIBUTION	CALENDRIER 2012				PARTIE RESPONSABLE
			Q1	Q2	Q3	Q4	
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS	34 000						
ATELIERS DE FORMATION DES GDAP	20 000	PNUD TUNISIE & WGP-AS					
ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ONG	5 000						
SESSIONS DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION LOCALE POUR LA RECONCILIATION AVEC L'ADMINISTRATION LOCALE	4 000	GOUVERNEMENT FINLANDAIS - DDC					DGGREE & PNUD
ATELIER ESSAIMAGE AVEC LES JEUNES DIPLOMES	5 000						
REHABILITATION DES SYSTEMES AEP	330 000						
TRAVAUX DE REHABILITATION BEJA	74 000	WGP-AS, GOUVERNEMENT FINLANDAIS – DDC & GOUVERNEMENT TUNISIEN					
TRAVAUX DE REHABILITATION BIZERTE	51 000						
TRAVAUX DE REHABILITATION KASSERINE	110 000						DGGREE
TRAVAUX DE REHABILITATION ZAGHOUAN	95 000	GETF/COCA COLA					
SUIVI ET EVALUATION DU PROJET	31 500						
ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET	5 000	PNUD TUNISIE					
PRODUITS DE COMMUNICATION	10 000						
COORDINATEUR DU PROJET	11 000						
MATERIEL INFORMATIQUE ET FOURNITURE	12 500	GOUVERNEMENT FINLANDAIS - DDC					DGGREE & PNUD
TRANSPORT/DEPLACEMENT SUR TERRAIN	3 000						
FRAIS DE GESTION	31 825						
GOUVERNEMENT TUNISIEN 6%	3 900						
GOUVERNEMENT FINLANDAIS 7%	3 925						
GETF COCA COLA 7%	14 000						
TOTAL	427 325						

- Unité de gestion (31,500 us\$) : recruter un coordinateur de projet, acquisition de matériel informatique et meubles pour l'unité de gestion, visite sur terrain pour le suivi, participation à des ateliers à l'étranger.
- Le renforcement des capacités (34,000 us\$) : Atelier de soutien à la réconciliation entre les autorités locales et les bénéficiaires, ateliers de renforcement des capacités des ONG, des GDA, et un atelier d'un jour pour les jeunes ingénieurs qualifiés sur les possibilités de financement de projets de gestion d'eau potable dans les zones rurales.
- Réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (330,000us\$) : 6 projets seront réhabilités (6424 bénéficiaires) : 2 projets à Zaghouan, 2 projets à Kasserine, 1 projet à Beja et 1 projet à Bizerte.
- Produits de communication : 10,000us\$.

3.2 Lien entre le projet et les programmes et les objectifs de la Fondation Coca Cola :

Depuis 2005, Coca Cola a été impliqué dans plus que 250 pays et via 70 partenariats pour appuyer les initiatives locales, y compris la protection des bassins versants, l'augmentation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les communautés, l'utilisation efficace de l'eau d'irrigation, ainsi que les programmes d'éducation et de sensibilisation. Coca Cola a déjà collaboré avec le PNUD sur divers projets, y compris le programme « chaque goûte compte » ou « every drop matters », qui vise à accroître l'accès à l'eau potable, à faciliter la promotion de la sensibilité à l'environnement et à promouvoir une gestion responsable des ressources en eau.

Dès le début, la société CC s'est adressée au PNDU pour proposer de collaborer dans le cadre de projet en Tunisie. Le représentant de CC en Tunisie est engagé dans le projet et fera partie du comité directeur du projet. Il s'est également engagé à apporter une contribution financière. La compagnie CC, à travers l'unité Afrique du Nord et de l'Ouest et le groupe Eurasie Afrique a fourni 60000us\$ comme financement au PNUD à NY, qui ont ensuite été transférés pour mobiliser un expert afin de préparer une étude de base sur l'accès à l'eau potable et la gestion de l'eau en Tunisie. En outre, un bureau de conseil a été recruté pour mener une étude sur la cartographie des usagers de l'eau ou association local GDAP dans 4 gouvernorats (Beja, Bizerte, Kasserine et Zaghouan).

3.3 Considération genre et plan d'action :

Dans sa conception, le projet n'a aucun impact négatif ou discriminatoire sur le genre. Au contraire, il cherchera à créer des retombées positives sur le genre en veillant à impliquer équitablement les femmes et les jeunes à divers niveaux de son intervention : formation des cadres de la DGGREE et des parties prenantes, assistance aux entreprises gérées par des femmes, campagne de communication ciblant les femmes et la participation des femmes en tant que membres actifs des GDAPs.

En outre, le principal résultat ou l'effet du projet devrait atteindre « un accès équitable à l'eau potable dans le milieu rural dans 4 gouvernorats à travers la participation et le partenariat consolidé dans le processus décisionnel au niveau régional et local ». un produit essentiel du projet de créer des mécanismes au niveaux régional et local pour permettre la participation des personnes (hommes, femmes, jeunes), la SC et le secteur privé dans la planification et la mise en œuvre de l'approvisionnement en eau dans les zones rurales. Le PNUD et la DGGREE vont travailler avec d'autres organisations sur le projet, qui se spécialisent dans la question genre.

3.4 Aspect durabilité du projet :

A travers la préparation de documents sur les meilleures pratiques dans la gestion de GDAPs, le projet vise à promouvoir la durabilité de ces GDAPs qui ont été impliqués dans le projet et aussi d'autres GDAPs à travers la Tunisie. En outre, le projet insiste sur la gouvernance de l'eau au niveau local grâce) son travail avec les GDAPs. Mes activités du projet mettront l'accent sur l'engagement de la communauté locale et l'appropriation de la gestion locale de l'eau par les bénéficiaires. Les activités du projet viseront à promouvoir le soutien continu de GDAPs, y compris le renforcement des capacités techniques, des réunions régulières et la gestion financière et comptable, etc.

Suite à l'achèvement du projet, il sera de la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et les CRDA au niveau régional d'assurer le suivi des meilleures pratiques et leçons apprises dans les GDAPs.

3.5 Mesures d'atténuation environnementale :

Au cours de la phase d'étude de chaque système AEP, le Ministère de l'Agriculture (DGGREE) prend des mesures pour minimiser ou éliminer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet :

- Qualité de l'eau : l'AEP rural se fait à partir des piquages sur les réseaux de la SONEDE, soit à partir des forages et rarement des sources naturelles. Dans tous les cas l'analyse complète de l'eau est requise avant l'exécution du projet et que cette qualité soit conforme à la norme tunisienne NT 09-14.
- Tous les points d'eau sont dotés d'un périmètre de protection immédiat prévu par le code des eaux.
- Les forages d'eau sont exploités conformément aux consignes d'exploitation arrêtées par la DGGREE qui veille à l'exploitation rationnelle et durable des ressources en eau.
- Les points de puisage (BF et BI) sont dotés d'un système de drainage qui empêché la stagnation d'eau et le développement de moustiques
- Le Ministère de la santé publique assure le contrôle périodique de la qualité de l'eau et l'éducation sanitaire des usagers regroupés en association pour gérer les systèmes AEP.
- Un budget annuel d'entretien est réservé par chaque association pour assurer l'entretien préventif des infrastructures et équipements.
- Les autorisations de passage des conduites et l'acquisition des terrains pour la construction d'ouvrages sont cédées gratuitement par les bénéficiaires moyennant un engagement signé
- Tous les projets ne constituent aucune menace à une aire culturelle, historique ou archéologique
- Durant la réalisation de chaque projet une fiche environnementale de diagnostic simplifiée est remplie. Sachant que les impacts négatifs lors de l'exécution du projet sont minimales (bruit, remblai, etc..) et qui disparaissent une fois le projet est achevé alors que les impacts socio économiques sont importants.

4. ARRANGEMENT DE GESTION

La DGGREE sera la structure d'hébergement du projet et sera chargée de sa mise en œuvre. Elle assumera - in fine - la responsabilité institutionnelle pour l'atteinte des objectifs et des résultats assignés au projet.

4.1. COMITE DE PILOTAGE

Un Comité de Pilotage sera constitué au démarrage du projet par commun accord du Directeur Général de la DGGREE et du Représentant Résident du PNUD Il sera composé de :

- La DGGREE (Direction du Projet et services concernés de la DGGREE),
- Les chefs des arrondissements GR de Béja, Bizerte, Kasserine et Zaghouan,
- Direction Générale du Financement Investissements et Organisations Professionnelles (DGFIOP)
- Un représentant du bureau du PNUD à Tunis,
- Un représentant de la fondation Coca-Cola/GETF
- Le/a Coordonnateur (trice) du projet⁷,
- SONEDE
- ONGs

Le rôle du Comité de Pilotage est de faire le suivi des produits (outputs) et des effets (outcomes) du projet et d'orienter ses activités vers les résultats escomptés, d'approuver les plans annuels de travail, de discuter et approuver les révisions budgétaires éventuelles et de diffuser les résultats du projet. Le Comité de Pilotage pourra impliquer occasionnellement dans ses réunions toute personne pouvant contribuer à la réussite du projet.

Le comité de pilotage devra se réunir au moins deux (2) fois par an pour prendre les décisions relatives à la gestion du projet.

Sur proposition du PNUD ou du Directeur Général du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux, le Comité de Pilotage pourra se réunir en vue de traiter des sujets circonstanciels.

4.2. Directeur de Projet

Une fois le document de projet signé, le Directeur Général du Génie Rural et de l'Exploitation de l'Eau désignera un Directeur National du Projet qui sera le vis-à-vis officiel du PNUD. Il est à noter que la DGGREE et le Directeur National du Projet seront habilités à signer tous les documents officiels (FACE, CDR, Plans d'action annuel, etc..).

4.3. Le/a coordonnateur/trice du Projet

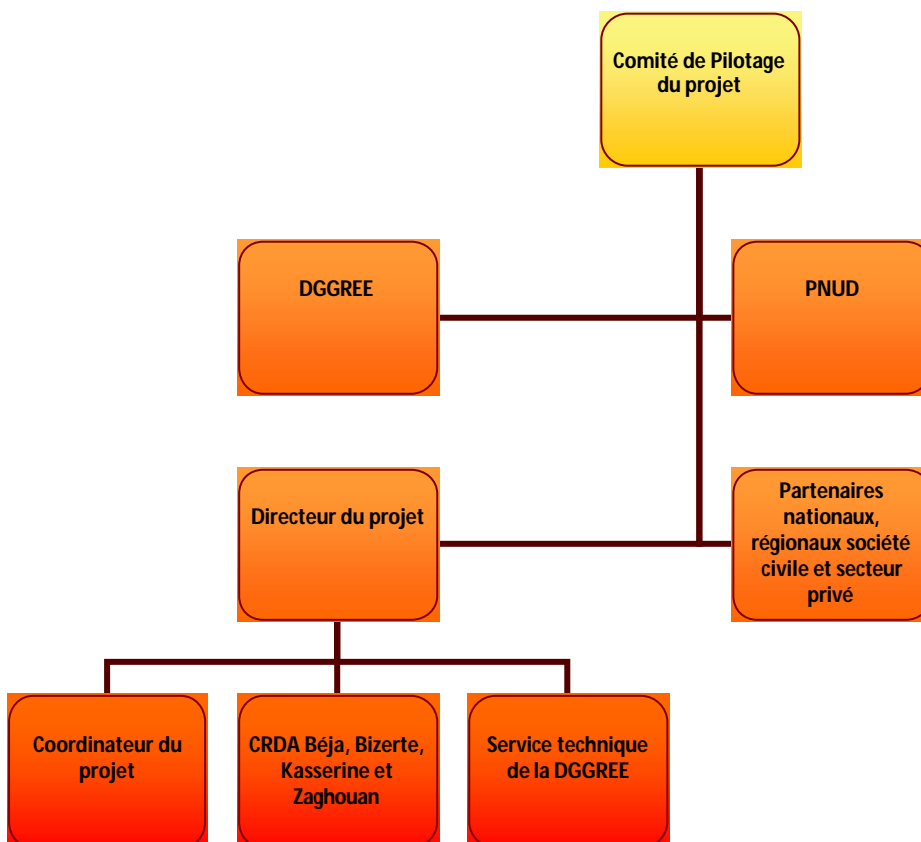
La transversalité des activités du projet et la charge de travail qui en découle nécessite le recrutement à plein temps d'un/e coordonnateur (trice). Ce/tte dernier/e sera le point focal du projet au sein de la DGGREE. Son rôle est de coordonner les différentes parties prenantes du projet (principalement la DGGREE avec ses arrondissements régionaux, le PNUD, mais aussi toute institution pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du Projet). Il/elle devra assurer la mise en place d'un processus de concertation efficace et la diffusion des informations auprès des concernés. Il/elle appuiera le directeur du projet également pour l'organisation des réunions du Comité de pilotage. Les Termes de Référence du coordonnateur (trice) du projet figurent en annexe de ce document.

Tous les documents (rapports, livrables,...) élaborés par le/a coordonnateur (trice) du projet devront faire l'objet d'approbation du Directeur du projet et de la DGGREE.

Le/a coordonnateur (trice) exécutera ses tâches sous les directives du Directeur National du Projet et conformément aux Termes de Référence du coordonnateur (trice) du projet figurant en annexe de ce document.

4.4. Organigramme du Projet

Le Comité de Pilotage sera l'instance de gestion suprême du Projet et aura la responsabilité de prendre les décisions majeures. Le/a coordonnateur (trice) du Projet assurera la coordination des activités et des contributions des différentes unités techniques en charge de la mise en œuvre des actions inscrites dans les plans annuels. Il n'existe pas de relation hiérarchique entre le/a coordonnateur (trice) du Projet et les unités techniques mais plutôt une relation fonctionnelle de coordination et de coopération.



4.5. Apport de la contrepartie nationale

Pour la mise en œuvre du Projet, le WGP-AS apportera une contribution financière totale de **115,000 US\$**. La fondation Coca-Cola apportera une contribution de **600,000 US \$** et un mémorandum d'entente sera signé entre GETF et le PNUD Tunisie au sujet de cette contribution.

Le gouvernement Finlandais de son côté contribuera à raison de **60 000 US\$** via le Centre du développement des Zones Arides pour les actions spécifiques au gouvernorat de Kasserine.

Le PNUD Tunisie apportera un appui financier de **65,000US\$** pour boucler le budget du projet.

La DGGREE de son côté apportera une contribution de l'ordre de **600,000 US\$** qui sera versée au PNUD en 2012 et 2013. Le MA fera le nécessaire auprès du Ministère des Finances afin de garantir que celle-ci soit versée dans les délais prévus (voir Annexe III).

Plus de détails au sujet de la contribution de la DGGREE figurera dans la lettre de l'échéancier du versement de la contribution annexée au présent document de projet (*Annexe III*).

Afin de garantir un bon décaissement annuel, il est recommandé de faire une planification annuelle réaliste, accompagnée par un suivi rigoureux.

D'un autre côté, la DGGREE apportera un appui logistique à la mise en œuvre du projet ainsi que la mobilisation d'autres partenaires institutionnels. En outre, il y aura une contribution en nature non comptabilisable, qui consistera en ce qui suit :

- Un personnel qualifié mis à la disposition du projet à Tunis et dans les quatre gouvernorats qui sera fortement impliqué dans l'atteinte des résultats du projet et par conséquent dans la réalisation des activités.
- Un espace de travail pour le/a Coordonnateur (trice) de projet (meubles de bureau, ligne téléphonique interne, connexion au réseau local et internet).
- la prise en charge par le projet des éventuels déplacements du Coordonnateur (trice) de projet/ou du personnel du PNUD dans la limite du territoire national.
- Appuyer la participation de l'équipe du projet aux ateliers et aux séminaires nationaux et internationaux pour diffuser les acquis du projet et/ou pour se former dans le domaine de la gouvernance de l'eau.
- Acquisition d'une voiture pour faciliter le déplacement sur le terrain (4 gouvernorats) et le suivi des différentes activités des entreprises, des bureaux d'études et des formateurs.

Le PNUD percevra un montant de **6%** sur la contribution de la DGGREE à titre de frais de services généraux de gestion (GMS), conformément à sa politique de recouvrement des coûts. Quant aux contributions de la fondation Coca-Cola et du gouvernement Finlandais le PNUD percevra **7%**.

Le PNUD sur demande du MA fournira des services, qui sont définis dans la lettre d'accord annexée à ce document de projet (voir annexe IV), sous forme de support à l'exécution nationale. De ce fait, il recouvrera ses coûts de service (ISS) relatifs à la mise en œuvre du projet en fonction de la liste universelle des prix communiquée par son siège (copie de la dernière version de la liste telle que communiquée par le siège du PNUD sera annexée au document de projet).

4.6. Rôle du PNUD

Le PNUD Tunisie et plus spécifiquement l'unité Environnement et Genre apportera un soutien technique à l'équipe de la DGGREE soit en aidant à ce que l'expertise du PNUD dans les domaines liés à la gouvernance de l'eau soit disponible pour aider à atteindre les différents produits du projet, soit en aidant à formuler les termes de référence pour le recrutement d'expert nationaux ou internationaux dans le cadre du projet. L'équipe du PNUD assurera également un appui permanent à l'équipe du projet pour la gestion du projet en se focalisant sur les résultats et aussi en leur assurant une formation continue sur les procédures de gestion du PNUD chaque fois qu'il s'avère nécessaire.

Il est à noter que le PNUD encourage ses partenaires nationaux pour l'exécution nationale des programmes de coopération selon les procédures nationales. Cependant, chaque fois que la DGGREE demandera au PNUD l'appui à l'acquisition de certains services (voir l'appendice à la fin du document) pour le bon déroulement du projet et l'accélération de sa mise en œuvre, le PNUD assurera ces services conformément à ses règles et procédures.

Cet arrangement fera l'objet d'une lettre d'accord type de mise en œuvre entre le PNUD et le MA (*Annexe IV*) qui détaillera les services d'appui à fournir par le bureau du PNUD et sera annexée, une fois signée, au présent document de projet.

- Le bureau du PNUD à Tunis procédera au paiement des fournisseurs/consultants sur la base de demandes de paiement direct (format FACE) que le/a coordonateur/trice du projet préparera et se chargera de transmettre au PNUD après leur signature par le directeur de projet.

5. CADRE DU SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le projet devra répondre aux modalités exigées par le PNUD pour le suivi et l'évaluation. Le suivi et l'évaluation seront orientés aux résultats sans omettre le suivi régulier des activités. Ainsi, le/a coordinateur/trice en coordination étroite avec les responsables de la DGGREE sera appelé à fournir et/ou faciliter l'élaboration des rapports suivants :

- *Une mise à jour mensuelle* sur l'avancement du projet sera préparée et envoyée au bureau du PNUD Tunisie
- *Un rapport trimestriel* relatant l'avancement technique et financier des activités du projet selon le format du PNUD. Ce rapport doit être envoyé au PNUD Tunisie le 5 du mois qui suit le trimestre. Le rapport doit être préparé en deux langues (Française et Anglaise)
- *Un rapport annuel* de suivi des résultats du projet selon le format du PNUD et en deux langues (Française et Anglaise). Ce rapport doit décrire entre autre les résultats par rapport à trois indicateurs suivants⁸ :
 - **Indicateur #1** : Nombre de personnes dans les zones ciblées ayant accès à l'amélioration de la distribution de l'eau potable grâce au financement de RAIN
 - **Indicateur #10** : Nombre de comités sur l'eau et l'assainissement de la communauté établis et formés grâce au financement de RAIN
 - **Indicateur #21** : Fonds prélevés à la communauté ou au gouvernement local pour les projets soutenus par le programme
- *Un rapport final* sera également préparé selon le format du rapport final du PNUD appelé généralement « Project Lessons-Learned Report ». Ce rapport doit prendre en compte trois indicateurs importants :
 1. Résultat de test de la qualité de l'eau
 2. Trios "histories réussies ou "success stories" d'individus ayant bénéficiés du projet
 3. Final project report on the 3 Monitoring and Evaluation indicators described above.

Parallèlement, une évaluation finale sera faite en Octobre 2014 pour évaluer l'efficacité, l'efficacités, la durabilité et l'impact des activités du projet par rapport aux résultats attendus.

⁸ Plus de détail sur les indicateurs sera présenté en annexe IV.

Le suivi du projet fera recours aux indicateurs de performance fixés pour les produits et activités attendus (outputs) et figurant dans le tableau de la section 3. CADRES DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET. L'évaluation du projet, mi-parcours et finale, focalisera sur les indicateurs d'effets, tels que définis pour les effets et pour l'objectif du projet.

Il est à noter que les indicateurs du projet sont en harmonie avec 3 indicateurs de l'outil RAIN de la fondation Coca Cola, auquel il faut répondre à la fin du projet mais aussi dans les rapports annuels. A cet effet, le tableau suivant explique l'indicateur et le résultat attendu ainsi que le moyen de vérification :

#	Indicateurs globaux RAIN ⁹ Indicateur	Produit ou effet attendu	Moyens de vérification
1	Nombre de personnes dans les zones ciblées ayant accès à l'amélioration de la distribution de l'eau potable grâce au financement de RAIN	11,250 (Basé sur une estimation du nombre de personnes à atteindre dans 12 localités dans le cadre du projet)	- Rapport trimestriel - Rapport annuel - Rapport final,
10	Nombre de comités sur l'eau et l'assainissement de la communauté établis et formés grâce au financement de RAIN	12	
10a	Membres féminins du comité	06	
10b	Membres masculins du comité	30	
21	Fonds prélevés à la communauté ou au gouvernement local pour les projets soutenus par le programme	\$600,000	

Avant diffusion aux parties prenantes (MA et autres Ministères coopérateurs, autres agences de coopération internationale, autres bailleurs de fonds, institutions partenaires de la DGGREE...), tout rapport de suivi sera soumis par le/a Coordonnateur (trice) de projet et par le biais du Directeur National du Projet (DGGREE) au Comité de Pilotage pour approbation. Cette procédure sera toutefois applicable pour les rapports de suivi semestriels, le rapport d'avancement annuel et également pour les rapports d'évaluation indépendante qui seront rendus par les experts indépendants.

Les responsables de la DGGREE et leurs collaborateurs ainsi que le Coordonnateur (trice) de projet suivront un module de formation rapide au suivi évaluation axés sur les résultats et en gestion de projet orientée sur le genre, et ce en vue de renforcer leur compétence en la matière et permettre une collaboration efficiente dans la mise en œuvre et le suivi du projet.

NB : Un MOU sera préparé et signé entre le PNUD et la fondation Coca Cola concernant le reporting, l'utilisation et les versements de la contribution financière dans le cadre du projet. Ce MOU fera partie intégrante du présent document du projet.

6. PLAN DE COMMUNICATION

Les leçons apprises seront documentées à travers des documentaires, des rapports de « success stories » et l'échange d'expérience des séminaires aux niveaux régional et local. Les meilleures pratiques du projet seront diffusés à travers :

- Visites organisées par le projet avec les meilleures expériences de GDPAs performants pour transférer le savoir faire directement entre les membres des conseils d'administration en vue de promouvoir leur répliation.

⁹ Le détail et la définition de ces indicateurs RAIN sont en annexe IV

- Les documents portants sur le projet de meilleures pratiques (renforcement de capacités techniques et organisationnelles) seront produits et diffusés.
- Les meilleures pratiques seront évaluées et documentées à la fin du projet et diffusées dans les bureaux régionaux du Ministère de l'Agriculture notamment au niveau des CRDA.

Stratégie de « Marketing »

Le projet « *Amélioration de la gouvernance locale de l'eau potable en milieu rural en Tunisie (Gouvernorats de Béja, Bizerte, Kasserine et Zaghouan)* » vise principalement les collectivités qui vont bénéficier des projets de réhabilitation dans les différentes localités. Le public secondaire sont les leaders d'opinion à partir d'un large échantillon de la société afin de démontrer le partenariat entre les diverses organisations (PNUD, Coca Cola, Ministère) pour améliorer la gestion de l'eau potable en milieu rural en Tunisie.

Concernant la diffusion des bonnes pratiques, en plus de l'étude sur les bonnes pratiques des GDA, qui a été diffusé, une fiche d'information pour le projet sera développée en collaboration entre GETF et le PNUD Tunisie (comme c'est la norme pour tous les projets RAIN). Durant la mise en œuvre du projet, d'autres moyens de communication et d'autres documents seront élaborés en coordination avec les partenaires locaux, nationaux et régionaux.

Le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec le PNUD et Coca Cola, travaille avec les collectivités pour aborder la question clés de la gouvernance locale de l'eau potable dans les zones rurales. Des Brochures, études, documentaires, etc... seront produits dans le cadre du projet.

La couverture médiatique du lancement du projet sera assurée par nos partenaires nationaux et par le PNUD (en mentionnant la contribution de Coca Cola) et ce à la signature du document de projet et durant l'atelier de démarrage. Coca Cola lancera une campagne « vivre positivement » une fois le projet est pleinement en cours et certains résultats auront été obtenus et peuvent être communiqués. Idéalement, la campagne prendra part durant le mois de Ramadan 2012. Toutefois, Coca Cola ne pourra en aucun cas utiliser le logo du PNUD dans ses campagnes.

Le Ministère de l'Agriculture au niveau central et régional sera pleinement impliqué dans ce projet.

NB : Il n'est pas prévu que le gouvernement de la Tunisie serait un partenaire pour la campagne de Coca Cola et pour le RAIN. Toutefois, dans des circonstances où un gouvernement du pays hôte joue un rôle plus visible, soit par le biais financier et/ou des contributions en nature, la reconnaissance serait accordée, le cas échéant et de commun accord.

Les partenaires en Tunisie sont réticents pour mettre le logo des bailleurs de fonds privés qui soutiennent les projets sur les sites. Toutefois, Coca Cola sera mentionné parmi les différents bailleurs de fonds pour le projet en toute communication.

Les partenaires dont le logo sera utilisé au niveau des documents de la communication seront : le PNUD, le Ministère de l'Agriculture, Coca Cola/GETF et le Gouvernement Finlandais.

7. CADRE LEGAL

Le présent document, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui en fait par référence partie intégrante, constituent ensemble un Document de projet, tel qu'indiqué dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) du 25 Avril 1987, de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document.

8. ANALYSE DES RISQUES

Voir tableau de l'analyse des risques ci dessous.

RISQUES IDENTIFIES

La contribution de la DGGREE risque d'être versée au PNUD en retard	Jun 2012	Financier Et opérationnel	P = 2 I = 2	Un suivi continu de la part du directeur du projet avec la DGFIOP et la direction de la coopération technique internationale du MARHP. Un éventuel appui du PNUD avec une lettre envoyée au Ministère des Affaires Etrangères ou au Ministère des Finances pour accélérer le processus de versement de la contribution et respecter l'échéancier annexé à ce document de projet	Directeur du projet	Avril 2011	Aucun changement
Les GDA /la population locale n'adhèrent pas au projet		Opérationnel	P=3 I=3	- contacter la population locale et commencer un dialogue avec elle sur les projets dont ils vont bénéficier - Renforcer les actions de formation et d'encadrement des GDA. -Avoir une liste d'autres GDA pour changer de sites -professionnaliser la gestion des SAEP	Directeur du Projet	Avril 2011	
Fluctuation du taux de change	Avril 2011	Financier	P = 2 I = 2		Coordinateur/rice du projet	Avril 2011	Aucun changement
Le projet n'est pas bien suivi sur le terrain	Avril 2011	Technique	P=1 I=3	Suivi rapproché par la direction et les Chefs des Arrondissements. Acquisition d'un moyen de transport	Directeur du projet	Avril 2011	Aucun Changement

P : Probabilité ; I : Impact ; Rating : 1 à 4 du plus faible au plus fort (impact et probabilité).

ANNEXE I - DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DU COORDONNATEUR DU PROJET

Le projet PNUD-MA: « **AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (TUNISIE)** »

Dans ce cadre, le/a Coordonnateur (trice) de projet aura la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre concrète des activités du projet, y inclut le suivi des activités, du budget, des experts / consultants contractés par le projet. Le/a Coordonnateur (trice) de projet sera redevable à la DGGREE et devra rendre compte au Comité de Pilotage du projet. Il / elle devra veiller à la mise en œuvre du projet selon les modalités et procédures du PNUD.

Responsabilités

1. Coordonner le projet en collaboration avec les services de la DGGREE et les 4 Arrondissements dans les gouvernorats de Béja, Bizerte, Kasserine et Zaghouan.
2. Mettre en place un système de suivi des activités et effets du projet et assurer la collecte des données nécessaires au monitoring du projet.
3. Préparer les rapports trimestriels d'avancement du projet, y inclut les états financiers ainsi que les rapports annuels, le rapport final du projet et tout autre rapport particulier selon les nécessités exprimées par la DGGREE et/ou le PNUD.
4. Assurer la coordination technique des activités du projet selon une approche basée sur les résultats.
5. Elaborer les Termes de Références des consultants, en étroite collaboration avec les différentes unités techniques impliquées et aussi avec le PNUD, dans le cadre des expertises de courte durée inscrites dans les plans d'action annuels du projet.
6. Organiser les ateliers et séminaires en relation avec les activités du projet, y compris l'atelier de démarrage, les ateliers thématiques, les ateliers d'évaluation à mi-parcours et l'atelier d'évaluation finale.
7. préparer les plans d'actions annuels du projet en coordination avec les services et Arrondissements de la DGGREE et selon les modalités requises par le PNUD.
8. Engager et faire le suivi des acquisitions inscrites dans le projet selon les principes de gestion du PNUD et/ou de la DGGREE
9. Assurer la gestion des fonds du projet selon les procédures requises par le PNUD.
10. Garantir un flux d'information efficace entre la DGGREE, le PNUD et toute autre partie prenante impliquée dans la réalisation du projet.
11. Développer des relations partenariales et l'échange d'expériences avec tout autre projet intervenant dans le domaine de l'eau.

ANNEXE II – ARRANGEMENT DE GESTION, MODALITES FINANCIERE ET ECHEANCIER DE PAIEMENT

Pays: **TUNISIE**

Numéro du projet: **00076647**

Intitulé du projet: **Projet «AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (GOUVERNORATS DE KASSERINE, ZAGHOUAN, BEJA ET BIZERTÉ)**

CONTRIBUTIONS	2010	2011	2012	2013	Total	% per group
MAE en USD	0	0	300 000	300 000	600 000	42
Coca-Cola Africa Foundation/GETF	0	0	214 000	386 000	600 000	42
WGP-AS	60 000	0	55000		115 000	8
PNUD Tunisie	0	0	65 000	0	65 000	4
Gouvernement de la Finlande		0	60 000	0	60 000	4
TOTAL (A)	60 000	0	694 000	686 000	1 440 000	100%
Frais de gestion du PNUD de la contribution du MA (6%)	0	0	16 981	16 981	33 962	45%
Frais de gestion du PNUD de la contribution de Coca-Cola (7%)	0		14 000	25 252	39 252	50%
Frais de gestion du PNUD de la contribution du gouvernement Finlandais (7%)	0		3 925	0	3 925	5%
Total Frais de gestion (B)	0		34 906	42 233	77 139	100%
TOTAL Budget (A – B)	60 000	0	659 094	643 767	1 362 861	na
Date de versement ¹⁰			Juin	Mars	1 440 000	na

DETAILS BANCAIRES DU PNUD

La participation du Gouvernement aux coûts du projet (cost-sharing) est à verser au compte du PNUD selon le calendrier susmentionné:

BIAT

Agence Hédi Chaker

Compte Courant N° : **08 10 4000 74 1000 48 22 53**

Selon l'échéancier susmentionné et avant chaque versement, l'agence d'exécution informera le PNUD du montant à verser. Il est à noter que les versements de la contribution seront en monnaie locale (Dinar Tunisien) et que le taux de change utilisé pour convertir en dollar des Etats Unis sera celui des Nations Unies pour le mois du versement. Le PNUD de son côté, dès réception des fonds informera le partenaire d'exécution de l'équivalent en USD du montant versé et du solde à verser pour le reste de la durée de vie du projet. De ce fait, il est impératif de mentionner que toute différence de change devra être prise en charge par le gouvernement si cela s'avérait nécessaire.

¹⁰ Ces dates visent plutôt les versements du Ministère de l'Agriculture puisque celle de GETF sont fixé dans le mémorandum d'accord signé entre PNUD Tunisie et GEFT en Décembre 2011.

- **Objet.** Le présent accord est utilisé lorsque le bureau de pays du PNUD fournit un appui pour la réalisation de programmes et projets dans le cadre de l'exécution nationale. Il a pour but d'assurer une protection juridique totale aux services d'appui fournis par le bureau de pays à l'exécution nationale. Étant donné que les services fournis actuellement par le PNUD n'étaient pas envisagés au moment de l'établissement de l'accord d'assistance type entre le gouvernement et le PNUD, le PNUD exige maintenant une protection sous forme de privilèges et immunités et de clauses qui le libèrent de toute responsabilité.
- **Signature.** Le présent accord est signé par une autorité gouvernementale ou un représentant officiel habilité à conférer une protection juridique totale au PNUD. (Il s'agit généralement du chef de l'État, du Premier ministre et/ou du Ministre des affaires étrangères).
- **Application de l'accord.** Le présent accord peut constituer :
 - (a) Un accord-cadre pour l'ensemble du pays bénéficiaire. Dans ce cas, la présente lettre d'accord est signée une fois pour toutes pour couvrir tous les services fournis dans le cadre de l'appui du PNUD.
 - (b) Un accord au cas par cas sous forme d'annexe au DAP ou descriptif de projet, projet par projet. Lorsque cette option est retenue, le DAP ou le descriptif de projet doit être signé, outre les autorités habituelles, par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD (si elle est différente). Le texte de cette lettre d'accord est incorporé à la section II. G ('Aspects juridiques') du DAP et à la section I ('Contexte juridique') du descriptif de projet.
- **Dérogation.** En cas de réaménagement de la lettre d'accord type, il faut en informer le Bureau régional qui demandera l'approbation du Groupe d'appui opérationnel de la Division des politiques et procédures opérationnelles.
- **Dispositions applicables aux services d'appui en cours.** La lettre d'accord-cadre couvre tous les services d'appui passés, présents et futurs. Lorsque la lettre est à incorporer à un DAP ou descriptif de projet déjà approuvé, ses clauses doivent figurer dans la prochaine révision du budget, étant entendu que la révision doit être signée par l'autorité habilitée à conférer des privilèges et immunités au PNUD, outre sa signature par les autorités habituelles.
- **Responsabilité.** Le Représentant résident du PNUD est chargé de veiller à ce que l'accord soit signé par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD. Le Représentant résident doit vérifier que l'autorité agréée a été dûment autorisée à conférer des immunités et privilèges.
- **Procédures.** La lettre d'accord est établie par le bureau de pays du PNUD. Après sa signature par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD, le gouvernement conserve un original et le bureau de pays du PNUD l'autre. Un exemplaire devrait être communiqué au siège du PNUD (Groupe d'appui opérationnel). Les agents d'exécution au titre de l'exécution nationale devraient également en recevoir un exemplaire.

Monsieur [Mr. Mohamed Ben Salem],

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de [Tunisie] (ci-après désigné le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau de pays du PNUD d'un appui à des programmes ou projets au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent que le bureau de pays du PNUD fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le document d'appui au programme ou le descriptif de projet approprié.

2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement des documents du projet et le paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation des services d'appui sont imputés au budget d'administration du bureau.

3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'agent d'exécution, quelques services d'appui techniques et logistiques et surtout de l'expertise nationale et internationale.

4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés à l'annexe au document d'appui au programme ou descriptif de projet, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant résident du PNUD et l'agent d'exécution.

5. Les dispositions pertinentes de [*Accord de base type avec le Gouvernement Tunisien sur l'assistance du PNUD - 25 avril 1987*], y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale des programmes ou projets par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet.

6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le document d'appui au programme ou dans le descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Après signature, la présente lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale de programmes et projets.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Signé au nom du PNUD
[Dr Mohammed BELHOCINE
Représentant Résident du PNUD]
[date]

Pour le Gouvernement –
[SE Mr Mohamed Ben Salem Ministre de l'Agriculture
[date]

APPENDICE

ANNEXE TYPE AU DOCUMENT D'APPUI AU PROGRAMME OU DESCRIPTIF DE PROJET SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

ANNEXE SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Je me réfère aux consultations qui ont eu lieu entre [*Le Ministère de l'Agriculture*], l'agent d'exécution désigné par le Gouvernement de [*Tunisie*] et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale du projet « *Amélioration de la Gouvernance locale de l'eau potable en milieu rural (Gouvernorats de Beja, Bizerte, Zaghouan et Kasserine)* ».
2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le [25 Avril 1987] et du document d'appui au programme ou descriptif de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services ci-après au programme [ou projet].
3. **Services à fournir :**

SERVICES D'APPUI (DESCRIPTION)	ÉCHEANCIER POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'APPUI
1. Recrutement d'experts nationaux et internationaux pour la rubrique de renforcement des capacités (AO, dépouillement, identification, et établissement de contrats de consultants)	Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service.
2. Réservation de billets d'avion et/ou d'hôtels avec la préparation des frais de DSA en cas de mission dans le cadre des projets de coopération avec le PNUD	- Le PNUD doit recevoir la demande de service minimum 5 jours ouvrable avant le départ de la personne en question pour pouvoir assurer que le DSA soit prêt à temps - La réservation du billet est assurée dès réception de la demande de service
3. Acquisition d'équipements et fournitures avec tout ce qui en découle comme franchise	Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service.

4. Description des fonctions et des responsabilités des parties concernées :

1. Le directeur de projet enverra une demande de service d'appui signée chaque fois qu'il y a nécessité au PNUD en expliquant le service demandé et en mentionnant un budget estimatif tout en tenant en compte du plan d'action annuel. La demande de service doit être accompagnée par :
 - Des termes de référence en cas de recrutement d'expert ou d'acquisition de matériel ; ou
 - De l'invitation au nom de la personne concernée en cas de réservation de billet d'avion et de préparation de DSA
2. Le PNUD de son côté, entame le processus d'appel d'offre/ acquisition/ réservation dès la réception de la demande de service et dès vérification de la disponibilité de fonds sur le projet en question. Les échéanciers correspondants sont sus mentionnés dans le tableau.
3. Il est à noter que concernant les Appels d'Offres pour les travaux de réhabilitation des projets d'alimentation en potable (Procédure de passation de marchés, paiement,...) :
 - Le PNUD transmettra à la DGREE le modèle de DAO – type du PNUD. LA DGREE adaptera ce Dossier d'Appel d'Offres type pour les travaux de réhabilitation des projets d'alimentation en potable. Une fois approuvé par

le PNUD, ce Dossier d'Appel d'Offres Type sera adopté par les CRDAs pour tous les appels d'offres de réhabilitation.

- Chacun des 4 CRDAs (Bizerte, Beja, Zaghouan, Kasserine) concernés par le projet se chargera de préparer le Dossier d'Appel d'offres pour un ou 2 projets de sa région et le transmettra au coordinateur du projet à la DGREEE. Celui-ci transmettra les DAO au bureau du PNUD-Tunisie.
- Les appels d'offres seront lancés par le PNUD pour le compte du Ministère de l'Agriculture (Direction Générale du Génie Rural).
- Le dépouillement des offres sera effectué par la DGREEE et les CRDAs concernés et le PNUD.
- Le contrat sera conclu entre le PNUD-Tunisie et l'entreprise.

ANNEXE IV : DEFINITION DES INDICATEURS RAIN DE COCA COLA

INDICATEUR MONDIAL N°1 : Nombre de personnes dans les zones ciblées ayant accès à une meilleure distribution d'eau potable grâce au financement de RAIN

Définition des mots et expressions clés :

« Meilleure distribution de l'eau potable » - Les technologies de distribution qui sont considérées comme étant « améliorées/meilleures » ont de meilleures chances de fournir une eau potable sans danger que celles caractérisées comme étant non-améliorées. Les systèmes de distribution de l'eau potable améliorée comprennent : les raccords d'eau dans les foyers, les fontaines publiques, les forages, les puits creusés protégés, les sources protégées, et l'eau de pluie récupérée. L'eau en bouteille peut être considérée comme étant une source améliorée s'il s'agit d'une source secondaire utilisée en supplément d'une autre source améliorée. (Remarque : l'eau provenant des sources améliorées peut malgré tout contenir des substances nocives ou être contaminée durant son transport ou stockage). Les sources d'eau potable non-améliorées comprennent les puits non-protégés, les sources non-protégées, les fleuves, les étangs, l'eau en bouteille comme source unique, l'eau fournie par un vendeur, et l'eau livrée par un camion-citerne.

« Accès » - L'accès est largement défini comme étant la disponibilité d'au moins 20 litres d'eau par personne, par jour, depuis une source à moins d'un kilomètre de l'habitation de l'utilisateur.

« Financement RAIN » - Tout financement de Coca-Cola System ainsi que tout cofinancement par d'autres bailleurs de fonds résultant des investissements de RAIN.

Unité de mesure :

Nombre de personnes

Ventilation requise par genre, âge, urbain/rural, et autres variables ?

Aucune

Fréquence de quantification :

Les données seront collectées au commencement du projet, puis annuellement, et à la fin du projet.

Source des données :

Il existe de nombreuses méthodes pour compter les bénéficiaires de l'accès total à l'eau. La liste des méthodologies suivante peut servir de guide. Elles y sont listées par ordre décroissant du niveau de précision et de préférence :

1. Compter les conteneurs

Dans de nombreux pays, l'eau est collectée dans des conteneurs de 20 l. Si cela est le cas, un observateur peut compter le nombre de conteneurs remplis dans la journée afin de déterminer le nombre de bénéficiaires. Autrement, si ce sont des conteneurs de 10 l qui sont utilisés, le nombre de bénéficiaires sera équivalent au nombre total des conteneurs de 10 l divisé par deux (puisque la disponibilité d'au moins 20 l est la définition d'« accès »).

2. Nombre de personnes

a. Le nombre de personnes utilisant la source peut être compté en observant durant la matinée, puis en multipliant par la taille moyenne des familles pour le pays. Afin d'assurer que les personnes ne soient pas comptées deux fois, il peut être utile d'avoir un volontaire local pour reconnaître lorsque deux membres de la même famille utilisent la source.

3. Débit

a. Le nombre de bénéficiaires peut être déduit du débit de la source. Pour ce faire, mesurer le débit moyen de la source dans un temps donné, puis le multiplier par le nombre d'heures durant lesquelles les personnes utilisent la source au cours de la journée. Divisez ce nombre par 20 l pour obtenir le nombre de personnes qui peuvent être servies par cette source. Ce nombre ne peut excéder le nombre de personnes vivant dans un rayon d'1 km de la source.

4. Population

a. Dans l'hypothèse où la source d'eau puisse servir la population entière vivant dans un rayon d'1km de la source, ce nombre peut représenter le nombre de bénéficiaires.

La méthodologie à employer devrait être décrite dans le plan M&E du projet. Le traitement des eaux ménagères ne compte pas comme étant une source d'eau potable améliorée et devrait être intégré séparément dans l'Indicateur n°3.

INDICATEUR MONDIAL N°10 : *Nombre de comités sur l'eau et l'assainissement de la communauté, établis et formés grâce au financement de RAIN*

Définition des mots et expressions clés :

« Comité des eaux et installations sanitaires de la communauté » - Groupe de représentants des citoyens responsable de la gestion efficace des infrastructures pour l'eau et sanitaires à petite échelle. Cela peut comprendre, entre autres choses, l'établissement de droits d'utilisation et de systèmes de collecte pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance, exécuter les entretiens de maintenance préventive, organiser les réparations et/ou commander les pièces de rechange si nécessaire, contrôler l'accès au point d'eau, ou protéger et superviser les installations. Le comité doit représenter la communauté qu'il sert, y compris la participation des femmes.

« Financement RAIN » - Tout financement de Coca-Cola System ainsi que tout cofinancement par d'autres bailleurs de fonds résultant des investissements de RAIN.

Unité de mesure :

Nombre de comités :

Ventilation requise par genre, âge, urbain/rural, et autres variables ?

Les données seront ventilées par genre.

Fréquence de quantification :

Les données seront collectées au commencement du projet, puis annuellement, et à la fin du projet.

Source des données :

Inclure les protocoles des réunions de comité, constitution, documents légaux constitutifs de la société, ou reconnaissance du comité par le gouvernement.

INDICATEUR MONDIAL N°21 : *Fonds prélevés à la communauté ou au gouvernement local destiné aux projets soutenus par le programme*

Définition des mots et expressions clés :

« Mobilisation des fonds » - Contributions financières et en nature de sources privées ou publiques, autres que Coca-Cola et soutenant les activités liées au programme.

Unité de mesure :

Dollars US

Ventilation requise par genre, âge, urbain/rural, et autres variables ?

Aucune

Fréquence de quantification :

Les données seront collectées au commencement du projet, puis annuellement, et à la fin du projet.

Source des données :

Inclure les reçus et accords écrits, indiquant un montant calculé en dollar, calculé pour chaque contributeur. Si la contribution était en nature, décrivez la contribution, et donner un montant équivalent en dollar.